

Greffé
du Tribunal de Commerce de
PERPIGNAN
4 Rue André Bosch

66000 PERPIGNAN

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

SA N.D.K.
ESPACE AUTOMOBILE
CHEMIN DE LA FAUCEILLE
66000 PERPIGNAN

Dépôt effectué par :

ELFA FIDAL
RESIDENCE LE MARILYN
39 BD KENNEDY
66000 PERPIGNAN

Numéro RCS : PERPIGNAN B 379 492 374

<5011/1990B00740>

Pièces déposées le 16/02/2006

Numéro : 2600928

Procès-verbal d'Assemblée Extraordinaire du 27/01/2006
- Réduction de capital

L'un des greffiers associés



A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes.

2600978
16/2/06
COPIE

N.D.K.

Société anonyme à Conseil d'administration

au capital de 2 312 000 euros

**Siège social : Espace Automobile Chemin de la
Fauceille**

66000 PERPIGNAN

379.492.374. RCS PERPIGNAN

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE DU 27 JANVIER 2006

Le 27 janvier 2006, à quinze heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre adressée le 12 janvier 2006.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

- Le représentant de la Société FOURCADE AUDIT ASSOCIES F.2.A "F.2.A",
- Le représentant de la Société GRANT THORNTON,

Commissaires aux comptes régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Monsieur Didier CHABRIER préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Madame Christine CHABRIER et Madame Nathalie MENEL, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des 9248 actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- la copie et le récépissé postal d'avis de réception de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes ;
- le rapport du Conseil d'administration ;

- le rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Réduction de capital par rachat d'actions en vue de les annuler et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs.

Le Président fait donner lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes et du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions, ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce, décide de réduire le capital social de 68.750,00 €, pour le ramener de 2.312.000,00 € à 2.243.250,00 €, par rachat de 275 actions, de 250 € nominal chacune, jouissance courante lors du rachat, au prix de 334,80 € par action.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des titres rachetés, soit la somme de 23.320,00 €, sera imputé sur le poste « autres réserves ».

Cette opération sera réalisée par annulation de 275 actions appartenant à un actionnaire, Madame Christine TRESSOL épouse CHABRIER.

Tous les droits attachés aux actions rachetées, y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours, s'éteindront au jour du rachat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de cette assemblée générale à l'effet d'accomplir toutes formalités et notamment le dépôt de ce procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de PERPIGNAN pour faire courir le délai d'opposition des créanciers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, sous la condition suspensive visée à la première résolution, décide de modifier ainsi qu'il suit les articles 6 et 7 des statuts :

ARTICLE 6 - FORMATION DU CAPITAL

Il est rajouté à cet article l'alinéa suivant :

- Suivant décision de l'assemblée générale du 27 janvier 2006, le capital social a été réduit d'une somme de 68.750 Euros, par voie d'annulation de 275 actions appartenant à un actionnaire, l'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des titres rachetés étant imputé sur le poste « autres réserves ».

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 2.243.250 euros. Il est divisé en 8.973 actions d'une seule catégorie de 250 euros chacune de valeur nominale.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

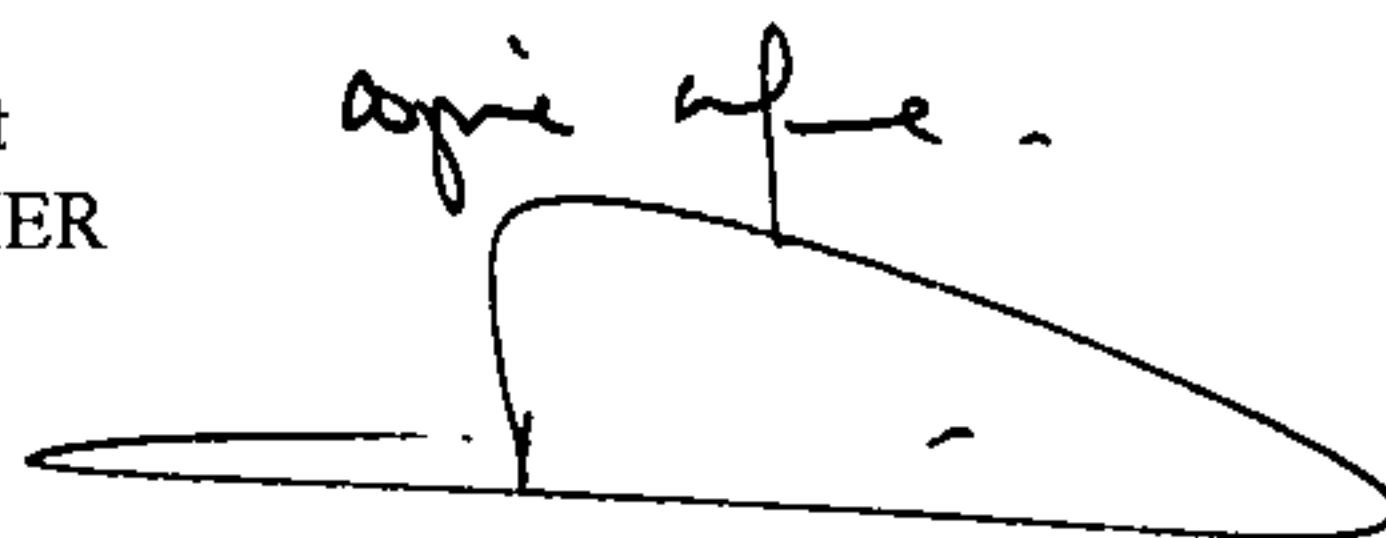
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à seize heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Didier CHABRIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Chabrier', written over a large, stylized, elongated oval shape.

Les Scrutateurs

Christine CHABRIER

Nathalie MENEL